

# Guide d'activité sur la protection des cultures

---

**Objectifs : Réaliser un planning d'observation et de protection des cultures.**

**La séquence se déroule en plusieurs activités ou modules**

**Dans un premier temps il faudra choisir une espèce**

## **1) Approche d'expérience de terrain soit approche métier ou analyse de travail chez des agriculteurs**

Le but de cette activité est d'intégrer les pratiques des agriculteurs dans l'élaboration de la protection des cultures au sens large. On ne se limite pas au programme de traitement, mais on perçoit la stratégie au sens large, (choix variétal, stratégie de lutte, observation, le sol, amendement, méthode d'entretien...). Cette partie peut être vue l'hors de l'approche globale. Notons que les autres thématiques comme le choix variétal, ou la fertilisation... serviront de base pour une autre séquence.

- Nous allons ainsi pouvoir comparer la stratégie de chaque exploitant ou itinéraire technique. Et comprendre pourquoi ils mettent en place une ou plusieurs stratégies. (pourquoi il broie l'herbe, pourquoi ils désherbent à l'automne)
- Nous allons effectuer 3 visites chez des productions similaires (le mode de production peut être différent AB, Raisonné, Intégré).
- Nous vous proposons un exemple de questionnaire. Mais vous pouvez aussi construire votre propre questionnaire.
- **Faire la synthèse de vos entretiens, afin de faciliter la comparaison on vous conseille d'utiliser des flèches thématiques (voir exemple)**

## **2) Approche théorique en s'appuyant sur des ressources institutionnel**

Pour cette partie on zoom sur l'approche protection des cultures, les domaines parcellaires et fertilisations étant vue sur d'autre séquence

### **2.1) Approche à partir des Bulletins De Santé du Végétal(BSV)**

Le BSV est destiné à fournir aux agriculteurs et de manière régulière les éléments de situation phytosanitaire et d'analyses de risque de qualité pour les filières végétales.

Il peut aussi être un vecteur de données plus générales dans les domaines agronomique (bonnes pratiques agricoles, par exemple) ou réglementaire (messages réglementaires ou notes nationales du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche).

Ce bulletin ne dispense pas de préconisations, qui seront établies et diffusées directement par les différents prescripteurs. (Avertissement agricole)

Les BSV découle du grenelle de l'environnement et donc d'écophyto qui définit le conseil devant être gratuit, et de différencier l'acte de vente du conseil. **(Depuis le 1er janvier 2021, chaque exploitation agricole devra pouvoir justifier obligatoirement de 2 conseils**

*stratégiques phytosanitaires par intervalle de 5 ans (à l'exception de certaines exploitations certifiées qui sont exemptées ou répondant aux critères d'allègement. Ces deux conseils doivent être espacés de minimum 2 ans et de maximum 3 ans.*

*De fait, toute exploitation agricole devra avoir reçu un premier conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires avant le 31 décembre 2023.)*

Télécharger les BSV de l'année précédente, sur le site de la DRAAF + votre région : exemple région Rhône alpes : <http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>

Choisir une culture, puis télécharger les BSV de l'année précédente (certains BSV proposent aussi une synthèse de l'année).

- Le but de la démarche est de repérer les cycles des parasites, et ainsi de préparer au mieux un programme de traitement, la démarche permet ainsi de rentrer dans le raisonnement des traitements. La limite repose sur le fait que les années ne sont pas forcément identiques sur le plan sanitaire.
- Pour appuyer la démarche on s'appuie notamment sur les cycles phénotypiques (voir exemple). Si votre culture ne se trouve pas sur la base, faire une recherche internet.
- Sur le document on repère ainsi le début et la fin des cycles des parasites.
- Voir les exemples en vigne, en pomme, en pêche, cerise, abricotier, poire.
- Le BSV définit aussi les mesures prophylactiques (*désigne le processus actif ou passif ayant pour but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation d'un parasite*), reprendre les conseils dans votre synthèses
- **Faire le travail de synthèse suivant votre culture, à remettre en forme sur votre planning**

## **2.2) Approche à partir des observations**

Cette activité s'appuie sur la photothèque mise en place par l'INRA sur quelques cultures et notamment la vigne.

Dans un premier temps on définit 4 placettes d'observation qui doivent être représentative de la parcelle, ou définir des placettes à risque fort. On compte 25 individus par placette. Soit un total de 100 individus. Les observations sont réalisées au rythme de 1 fois par semaine (identique au BSV). Elles sont réalisées soit sur l'exploitation du domaine, soit sur une parcelle voisine au centre chez un producteur (une convention type peut être mise à disposition).

Le but de l'observation est de repérer les défauts de feuillage, ou de rameau, ou de parasite. (Décoloration, feutrage blanc). C'est une observation simple, qui peut être réalisé par des novices.

Pour faciliter l'observation nous vous proposons une grille d'observation. (Vous pouvez réaliser votre propre fiche)

Après l'observation récupérer vos échantillons de feuilles ou photo. Puis ensuite connectez-vous sur le site <http://ephytia.inra.fr/fr/Home/index>. Le site propose un diagnostic par image pour certaine culture. Il définit ensuite plusieurs onglet, sur les symptômes, la biologie, les préconisations

**Faire une synthèse des observations et des moyens mis en place sur une campagne. Cela permet de réaliser un premier calendrier d'observation, et de suivre le planning de traitement.**

**Vous pouvez compiler les informations du planning BSV avec les observations réalisées sur le terrain ainsi que les préconisations du site en lien avec votre espèce.**

Cette méthode d'observation en placette peut être mise en place sur les exploitations.

### **3) Réalisation d'un calendrier de traitement**

Notons que les mesures prophylaxies doivent être privilégiées avant les méthodes directes

Une fois l'approche cycle des parasites effectuée. Et dans le cadre d'une méthode de lutte directe, vous devez choisir les produits phytosanitaires.

On développera 4 colonnes par rapports aux bio agresseurs:

- Atténuations (prophylaxies)
- Lutte génétique (variétés résistantes, et ou tolérante, ou moindre sensibilité)
- Lutte indirecte (lutte biologique, piégeage, filet)
- Lutte directe

***Le choix des produits phytosanitaires appartient à l'agriculteur, notons aussi que seul les produits autorisées sur une culture peuvent être appliquées.***

#### **3.1) Le site des produits phytosanitaires**

Le site ephy du ministère de l'agriculture permet de regrouper les produits par usage. Il définit aussi les produits homologués et les produits en cours de retrait.

Cliquez sur le lien <https://ephy.anses.fr/>

Dans la barre de recherche indiquer le parasite et dans le menu déroulant indiquer PPP

Choisir ensuite dans le listing mention une fonction de trie.

- Reprendre votre calendrier d'observation qui définit les périodes des différents parasites :
  - o **A partir de votre liste de parasite, vous allez choisir un produit phytosanitaire adapté.**
  - o **De plus votre choix doit s'appuyer sur des produits dont l'impact santé et environnementale soit limité.**
  - o **Faire apparaître sur votre calendrier voix choix avec les phrases de risques**
- Vous pouvez aussi reprendre le calendrier phytosanitaire vu chez les agriculteurs :

- **Voir les choix des produits en termes d'impact santé et environnement.**
  - **Voir le site <https://e-phy.agriculture.gouv.fr/> pour la partie des effets non intentionnels**
    - **Choisir la Matière active dans la liste**

Pour vous aider dans la démarche de choix des produits nous vous conseillons de télécharger les fiches de données sécurités des produits qui définissent notamment les points santé et environnement.

Cliquez sur le lien <http://www.quickfds.fr/fr/>

Renseigner la partie identification, le but de cette partie est de vous prévenir en cas de changement d'une fiche de donnée sécurité.

Indiquez ensuite le fournisseur qui est en fait le fabricant, vous trouvez l'information sur la fiche ephy sur le thème société

- Les fiches données sécurité vont permettre de mieux définir la problématique des phrases de risques et notamment des délais de réentrée.

### **3.2) Sur les préparations peu préoccupantes**

Voir le site <http://substances.itab.asso.fr/> Le site relate les substances de base autorisé

Pour vous accompagner dans la différence entre les substances de base et les bio-stimulants voir le site de l'ITAB

<http://www.itab.asso.fr/activites/pnpp.php>

### **3.3) Pour la réduction de dose**

Cette partie concerne plutôt les viticulteurs ou le modèle optidose fonctionne depuis plusieurs années

Voir le site <https://www.vignevin-epicure.com/index.php/fre/optidose2/optidose> Suivre la procédure

Pour les arboriculteurs voir le document [https://ecophytopic.fr/sites/default/files/Guide\\_ecophyto\\_fruits\\_FT5-%20conditions%20application.pdf](https://ecophytopic.fr/sites/default/files/Guide_ecophyto_fruits_FT5-%20conditions%20application.pdf)

## **4) Finalisez votre document**

**Rendre votre planning sur campagne il comprend**

- Planning des périodes de risque de parasitisme
  - Une synthèse du BSV, soit une synthèse des visites, ou des observations, voir une combinaison des trois approches
- Un point sur les méthodes de lutte indirect et direct
  - Un point sur les méthodes prophylactiques par rapport à chaque parasite

- Un point sur l'utilisation des produits phytosanitaires dont l'impact santé et environnement est limité, il faudra indiquer les phrases de risque sur votre document.

**Rendre le document au formateur**